

les d'Autriche étoit le Souverain de la Catalogne; que revenu de son aveuglement, il n'attendoit que l'occasion favorable de remettre le poste qu'il gardoit, à quelque Officier Général de son legitime Maître, priant Mr. de Bracamonté de vouloir prendre possession du Château, qu'il offroit de lui livrer en bon état bien pourvû; il demanda en grace de jouir de l'amnistie, & qu'il plût au Roi de lui donner des Lettres de Noblesse; Mr. de Bracamonté le lui promit au nom & sous le bon plaisir de Sa Majesté Catholique.

### ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de considerable en  
FRANCE depuis le mois dernier.

*Madame la  
Princesse de  
Conti est pe-  
tite fille, &  
non pas fille  
du Grand  
Prince de  
Condé.*

*Le fils de  
Mr. de Tal-  
lard est Duc  
d'Hofnung.*

I. IL s'est glissé deux fautes dans nos précédens Journaux, que ceux qui en font des Recueils, sont priez de corriger sur leurs exemplaires: la premiere au mois d'Août dernier page 146. ligne quatre; on a dit que Marie Therese de Bourbon, qui a épousé Mr. le Prince de Conty, étoit fille du grand Prince de Condé; c'est sa petite fille.

La seconde erreur est au Tome XVIII: mois d'Avril dernière page 291. on a mis que Mr. le Comte de Tallard, qui a épousé Mademoiselle de Rohan, s'appelleroit *Duc d'Hofnung*, il faut lire *Duc d'Hofnung*. C'est le nom d'une Terre située dans le Baillage de St. Marcelin en Dauphiné, qui appartenoit autrefois à Mr. de Lionne; Mr. le Maréchal de Tallard l'a acheté cent mille livres